



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2013

La séance est ouverte à 20h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Propositions du Conseil municipal

Résolution

R 01-2013 P : Elaboration du plan directeur communal des énergies

Motions

M 01-2013 P : Organisation de la Fête de la musique

M 02-2013 P : Tarif d'achat d'électricité en gros pour les bâtiments communaux

M 03-2013 P : Système de régulation des installations de chauffage et ventilations du CCA

M 04-2013 P : Système de mesure et de surveillance des consommations d'énergie

M 05-2013 P : Circulateurs moins voraces en énergie

M 06-2013 P : Etude de faisabilité d'un chauffage solaire au CCA

- 5) Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 900'000,-- ;
- 6) Propositions de motions et résolutions ;
- 7) Rapports des commissions ;
- 8) Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2014 ;
- 9) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Résolution : élaboration du plan directeur communal des énergies : transformée en motion et acceptée avec 10 pour / 1 contre et 1 abstention.
- Motion : tarif d'achat d'électricité en gros pour les bâtiments communaux : unanimité.

- Motion : système de régulation des installations de chauffage et ventilation du CCA : unanimité
- Motion : système de mesure et de surveillance des consommations d'énergie : unanimité.
- Motion : circulateurs moins voraces en énergie : unanimité.
- Motion : étude de faisabilité d'un chauffage solaire au CCA : unanimité.
- Décision de l'ACG : participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 900'000,- : pas d'opposition.
- Proposition de motion « soirée des entreprises » : 11 pour et 1 abstention.
- Dates des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2014 : unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2013

M. BUBLOZ aimerait que les points qu'il a énoncés lors de la 2^{ème} lecture soient, pour certains, plus développés, tels que :

Pt. 2 : Centimes additionnels : rajouter « en raison des investissements prévus, notamment concernant les « Terrains Portier » et une liaison type piste cyclable / chemin piétonnier entre Athenaz et Sézegnin. La question de la baisse du centime additionnel sera reprise lors de l'élaboration du budget 2015, en particulier suite à la réunion avec M. SOLER.

Pt. 3 : Rétribution de l'Exécutif et jetons de présence : « ...d'accepter la demande de l'Exécutif d'augmenter sa rétribution. Elle propose également d'augmenter les jetons de présence. »

Pt. 5 : Samedis de ski : la commission propose de ne pas modifier à la hausse la somme inscrite au budget, étant donné que le prix demandé par personne et par famille diminue, suite à une baisse des coûts liés à une collaboration avec la commune d'Avully.

Pt. 7 : Aides sociales : modifier « ...intégralité. Par conséquent, elle souhaite que le montant inscrit au budget 2014 soit équivalent à celui du budget 2012. »

Pt. 8 : Nouvel employé communal : remplacer « Le besoin est pressant » par « Le besoin est reconnu. »

Mme VENDEIRA : point 12.4, page 9 : ce n'est pas la commune de Laconnex, mais certaines personnes de la commune de Laconnex.

M. ETIENNE : par rapport à l'e-mail qu'il a envoyé, il aimerait savoir si le rapport de minorité complet va être intégré au procès-verbal, et s'il y a une preuve qu'il ne s'agisse pas d'un rapport de minorité ?

Mme CERUTTI : M. BUBLOZ a fait part du rapport de majorité et M. ETIENNE de ses remarques. Elle demande si ce que veut M. ETIENNE est que son document soit annexé au procès-verbal ?

M. ETIENNE : non, il aimerait qu'il soit intégré au procès-verbal, ou en complément, mais que le fait qu'il y ait un rapport de minorité, soit mentionné dans le procès-verbal. D'autre part, il relève que Mme CERUTTI avait dit qu'il ne s'agissait pas d'un rapport de minorité, et il s'en étonne.

Mme CERUTTI rappelle que si elle avait demandé à M. ETIENNE d'en arriver aux faits lors de son exposé, c'est que les gens autour de la table commençaient à se lasser, car il n'arrivait pas à aller à l'essentiel, aux faits. Et effectivement, personnellement, elle trouve que son intervention ressemblait plus à une prise de position qu'à un rapport de minorité.

M. ETIENNE : si personne ne conteste le fait que c'est un rapport de minorité, il aimerait que cela soit rajouté après la phrase de Mme CERUTTI, comme « note de la rédaction » à la page 5.

Mme CERUTTI tient à rappeler que, au sujet de ces rapports, si les conseillers désirent qu'ils soient annexés, ils doivent être envoyés à tout le monde **avant** la séance, comme il est stipulé dans le règlement.

En ce qui concerne la demande de M. ETIENNE, elle sera abordée lors du prochain bureau du Conseil municipal. (NdR : cela étant, le rapport de minorité sera annexé au présent procès-verbal.)

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA – Forestal

Nous recherchons l'Arrêt du Tribunal fédéral pour être en possession de tous les points et appuyer notre demande, que nous allons adresser directement, par courrier, au Procureur général.

Cette motivation est d'autant plus grande, que ce n'est plus M. LONGCHAMP qui sera en charge de ce département, mais M. HODGERS.

M. GOY : peut-être faudrait-il envoyer une information à ce nouveau Conseiller d'Etat, sous forme de courrier.

M. JEMMELY : c'est ce qui est prévu, avec la plaquette, l'argumentation et copie au Procureur général.

M. ETIENNE : M. LONGCHAMP nous avait dit qu'il allait relancer la proposition de déménager cette entreprise à Bardonnex. Pourquoi nous précipitons-nous ? Tout a été fait dans ce sens, et la séance que nous avons eue en sa présence a été constructive. Il s'est engagé et il faut peut-être attendre. Nous pourrions rédiger un procès-verbal de cette réunion, lui l'envoyer et profiter de le remercier et lui dire ce que nous attendons du Conseil d'Etat dans son ensemble : qu'il réévalue la situation de Bardonnex ! Il serait intéressant également, que nous contactions d'autres conseillers d'Etat.

Le Procureur a juste le droit d'appliquer la loi et M. ETIENNE trouve prématuré d'entreprendre ces démarches.

M. JEMMELY : écrire au Procureur n'engage à rien. Il relève que M. ETIENNE a répété à maintes reprises que rien ne bougeait... Une copie sera également envoyée à M. LONGCHAMP, que nous avons par ailleurs, déjà remercié. Maintenant, effectivement, est-ce vraiment le Procureur qui pourra appliquer ce que nous demandons....

M. GANGLOFF rappelle que dans les « communications de l'Exécutif », il s'agit d'information, pas de discussion. Si les conseillers souhaitent ensuite développer la discussion, il faut passer par une motion par exemple ou attendre les « questions et divers ».

3.2 Service des votations

M. JEMMELY informe du dépôt de quatre référendums émis par M. ETIENNE, qui concernent le budget et plus particulièrement les points suivants :

- 1) Augmentation du budget pour l'amortissement anticipé des routes.
- 2) Augmentation du budget pour l'amortissement anticipé de la déchetterie d'Avusy.
- 3) Augmentation du budget pour l'entretien des routes.
- 4) Augmentation du budget pour l'engagement d'un employé communal supplémentaire.

Si ces 4 référendums aboutissent, nous devons convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal le jeudi 23 janvier 2014 à 20h., pour délibérer sur le 12^{ème} provisionnel desdites lignes du budget.

L'implication n'est pas encore trop grave pour les amortissements anticipés; pour l'entretien des routes, nous n'avons plus rien au début de 2014, tant que ce n'est pas voté, et concernant l'engagement d'un nouvel employé communal, cela concerne aussi tous les salaires des employés actuels, ce qui veut également dire, qu'en début 2014, il n'y a également pas de salaire pour eux et ce, tant que la délibération n'est pas votée. Lorsque celle-ci sera votée, ils repartiront avec le salaire 2013.

3.3 Réception d'une copie de plainte adressée à Mme KÜNZLER

Elle concerne le remblayage de la gravière sise à Champlong, ainsi que d'autres points maintes fois expliqués autour de cette table.

M. JEMMELY doit maintenant répondre à cette plainte, et il en a marre, car cela prend du temps, surtout que tout a déjà été abordé.

3.4 Offre demandée par M. ETIENNE à un bureau d'études d'ingénieurs pour la pollution du site de Forestal

M. le Maire répète que ce n'est pas du tout dans les prérogatives du Conseil municipal de demander des offres et des devis.

Les personnes qui nous ont envoyé l'offre ont été surprises quand elles ont appris que nous n'avions rien demandé et que leur travail a directement fini à la poubelle.

De plus, ces terrains étant des terrains privés, il nous est impossible de demander une étude de pollution.

3.5 Travaux routes communales

M. GARDI : deux, trois petits travaux vont encore être réalisés d'ici la fin de l'année, pour être comptabilisés dans le budget 2013.

3.6 Adhésion à CapEmploi

M. FLECK : la convention sera signée au début de l'année prochaine. Nous avons été accueillis à bras ouverts.

Pour rappel, cette structure s'engage à proposer un appui aux jeunes en rupture, visant à une réintégration professionnelle.

Notre adhésion suppose une participation financière (Fr. 10'000,-- ont été inscrits au budget 2014), Bernex pilote cette antenne et reçoit les jeunes pour des entretiens individuels. Dans la mesure du possible, les communes adhérentes proposent des stages de formation, dans les communes ou en entreprises, selon les possibilités.

Le travail a lieu le matin et sur une période de deux semaines. Le but est de tester leur volonté et leur aptitude après un week-end. Une personne est responsable du jeune et s'assure de son engagement et de sa performance. Ces stages sont modestement rémunérés et si la personne est régulière et volontaire, une prime peut être versée.

M. FLECK propose que ce sujet soit abordé en commission économie, pour savoir si cela pourrait intéresser des entreprises de la commune.

4. Propositions du Conseil municipal

4.1 Résolution : élaboration du plan directeur communal des énergies

Bien que cette résolution ressemble plus à une motion, les conseillers veulent-ils entrer en matière ?

Unanimité.

Veulent-ils que ce sujet soit renvoyé en commission ?

M. GANGLOFF : il s'agit effectivement d'une motion, car elle demande à l'Exécutif de prendre des mesures. Une résolution exprime quant à elle, un avis. Si cette demande reste sous la forme d'une résolution, l'Exécutif n'est tenu à rien, même pas de répondre.

Par contre, si ce document est transformé en motion, certains points posent problèmes, tels que la conception d'un cahier des charges, qui est du ressort de l'Exécutif uniquement.

Ces précisions étant apportées, Mme CERUTTI demande aux conseillers ce qu'ils veulent faire ?

M. ETIENNE : cette résolution avait pour but de confier un certain travail à une commission. Il ne voit pas d'autre manière de confier un dossier à une commission, puisqu'il n'est pas possible de s'autosaisir d'un sujet. Il serait d'avis de la transformer en proposition plutôt qu'en motion, qui demande quelque chose à l'Exécutif, ce qui n'est pas le cas dans la situation présente. Alors, comment confie-t-on un sujet à une commission ?

M. GASPOZ : pouvons-nous relooker notre demande en commission ?

M. GANGLOFF : oui, afin de mieux cadrer ce qui est demandé.

M. ETIENNE : cela ne le dérange pas que l'Exécutif se voie attribuer tout le travail, mais il ne pense pas que nous allons avancer très vite en procédant de la sorte, car bon nombre de choses se traitent en commissions.

Après discussion, cette résolution est transformée directement en motion qui demande que ce sujet soit renvoyé en commission.

M. GARDI : personnellement, il y a deux parties dans cette motion, la première moitié qui concerne uniquement l'Exécutif, et la seconde, comme le cahier des charges par exemple, qui doit être élaboré en commission, afin d'être ensuite, proposé à tout le monde.

M. JEMMELY ne partage pas cet avis. L'Exécutif proposera un cahier des charges à la commission environnement, sur lequel il pourra travailler.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, les modifications proposées et la marche à suivre sont acceptées avec

10 pour / 1 contre et 1 abstention

M. GOY pense que ces différents textes doivent être inclus dans la réflexion sur le plan directeur des énergies.

4.2 Motion : organisation de la fête de la musique

Entrée en matière : unanimité.

Avant de passer à la suite, M. JUNGO aimerait préciser que cette motion découle de la constatation faite à la suite de la dernière fête de la musique, où la fréquentation était moyenne, surtout le vendredi soir. Cela doit certainement être dû au nombre croissant de fêtes. L'idée est de proposer quelque chose d'élargi avec brunch le samedi.

M. GOY : attention au tournoi de foot qui se déroule le même week-end et qui propose aussi à manger. Il aimerait également savoir si l'idée de récupérer des fonds pour une association demeure ?

M. JUNGO : oui, l'idée serait de définir un prix pour le repas.

M. GAILLARD attire l'attention sur le fait, que nous entrons déjà dans la discussion et ce n'est pas le moment.

Ceci étant dit, Mme CERUTTI demande aux conseillers s'ils sont favorables à cette motion ?

Unanimité.

4.3 Motion : tarif d'achat d'électricité en gros pour les bâtiments communaux

Entrée en matière : unanimité.

Et c'est également à l'unanimité que les conseillers invitent le Maire à :

- négocier avec au moins trois fournisseurs d'électricité un tarif en gros d'achat de l'électricité pour les bâtiments communaux qui soit plus favorable que le tarif actuel.
- retourner les propositions obtenues à la commission de l'environnement.

4.4 Motion : système de régulation des installations de chauffage et ventilation du CCA

Entrée en matière : unanimité.

Et c'est également à l'unanimité que les conseillers invitent le Maire à :

- Proposer un système de régulation simple pour l'installation de chauffage prévoyant:
 - o un basculement direct entre un régime hiver/été avec arrêt des pompes de circulation de tous les réseaux de chaleur avec possibilité de définir :
 - les plages horaires de chauffage selon régime normal et régime réduit
 - les plages horaires de chauffage selon un régime de vacances scolaires.
- Proposer un système de régulation simple pour l'installation de ventilation pour:
 - o le réglage du fonctionnement des monoblocs de ventilation selon des plages horaires à définir simplement :
 - pour chaque jour de la semaine.
 - pour les périodes de vacances scolaires.
- Retourner la ou les offres obtenues à la commission de l'environnement.

4.5 Motion : système de mesure et de surveillance des consommations d'énergie

Entrée en matière : unanimité.

Et c'est également à l'unanimité que les conseillers invitent le Maire à proposer un système de mesure en continu des consommations d'énergie :

- pour la consommation électrique des bâtiments et secteurs suivants du CCA :
 - o salle communale d'Athenaz :
 - Cuisine
 - Ventilation
 - Projecteurs de la salle de sport
 - Eclairage des locaux
 - Monoblocs de ventilation
 - o installations extérieures :
 - Eclairage terrain de rugby
 - Buvette du rugby
 - Cabane du cercle des jeunes d'Avusy
 - o ancienne école :
 - Eclairage des salles de classes et des couloirs
 - Locaux d'abris de protection civile
 - o nouvelle école :
 - Eclairage
 - Installations de ventilation du bâtiment
 - o bâtiment de voirie :
 - Eclairage
 - Atelier
- pour la consommation d'énergie thermique des bâtiments et secteurs suivants :

- salle communale
- installations de ventilation de la salle communale
- nouvelle école
- ancienne école
- bâtiment de voirie
- consommation de mazout de la chaudière
- pour la production d'électricité de l'installation photovoltaïque
- pour la consommation électrique des bâtiments et secteurs suivants de la salle communale et de la mairie de Sézegnin :
 - Mairie
 - Installations de ventilation
 - Comptage de chaleur
 - Bâtiment de la Salle communale
 - Installations de ventilation
 - Comptage de chaleur

Retourner les offres obtenues à la commission de l'environnement.

4.6 Motion : circulateurs moins voraces en énergie

Entrée en matière : unanimité.

Et c'est également à l'unanimité que les conseillers invitent le Maire à :

- Faire contrôler par un expert le dimensionnement des circulateurs de chauffage du CCA.
- Proposer un moyen de réduire leur consommation d'énergie.
- Retourner les propositions et offres éventuelles à la commission de l'environnement.

4.7 Motion : étude de faisabilité d'un chauffage solaire au CCA

Entrée en matière : unanimité.

Et c'est également à l'unanimité que les conseillers invitent le Maire à :

- Négocier une promesse d'achat de la parcelle n° 3411 de la commune d'Avusy avec ses propriétaires.
- Etudier avec le département de l'urbanisme la possibilité de déclasser ladite parcelle en zone sportive.
- Au cas où les deux conditions susmentionnées sont réalisables, de présenter un projet de délibération pour faire élaborer et déposer une demande préalable pour une installation de chauffage solaire comprenant :
 - Env. 3'000 m² de panneaux solaires thermiques.
 - Un réservoir de stockage de chaleur d'environ 10'000 m³ sur la parcelle n° 3411.
 - Une centrale thermique pour un chauffage d'appoint au bois.
- Au fur et à mesure de la réalisation de chacune des étapes de cette étude de retourner les informations y relatives à la commission de l'environnement.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. JEMMELY remercie les auteurs de ces motions et demande aux conseillers s'ils ont un ordre de priorité ?

- 1) Fête de la musique : assez rapidement puisque qu'elle se déroule au mois de juin.
- 2) Chauffage solaire au CCA : car si nous présentons l'étude rapidement, nous aurons le droit à des subsides.

5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 900'000,--

M. BRÜDERLIN précise que les dépenses sportives sont allouées pour 2/3 aux formations et aux sports études. Il est donc bien que l'ACG y participe.

Les conseillers n'ont pas d'opposition.

6. Propositions de motions et résolutions

Proposition de motion s'intitulant « soirée des entreprises », déposée par les membres de la commission économie et agriculture.

Entrée en matière : unanimité.

Et c'est avec 11 voix pour et une abstention que les conseillers invitent le Maire à :

- 1) Mettre sur pied, sur un intervalle de 18 mois, une nouvelle soirée des entreprises, la prochaine devant se dérouler au printemps 2014.
- 2) D'activer la commission économie et agriculture pour que cette dernière collabore à l'organisation de l'événement.

7. Rapports des commissions

7.1 Commission travaux

La commission a abordé les sujets suivants :

- Sécurité routière et cheminement entre Athenaz et Sézegnin.
- Aménagement Avusy et route du Creux-du-Loup.
- Route de Chancy.
- Containers terriers.
- Entretien des routes.

7.2 Commission environnement

A suivi un séminaire sur le chauffage solaire.

M. ETIENNE se demande s'il y a lieu de convoquer une prochaine commission, puisque le dossier a été transmis à l'Exécutif et tant qu'il n'y a pas de retour, la commission ne peut rien faire.

M. GARDI : la ou les réponses seront d'abord données au Conseil municipal, puis ensuite la commission sera saisie.

M. ETIENNE : la prochaine commission environnement est donc annulée.

7.3 Commission sociale

- Mémoire des aînés : la commission a reçu le OK de M. FLECK pour inviter un historien lors de la prochaine séance. La suite plus tard ...
- Soirée pour les jeunes : a bien marché. Une trentaine de participants étaient présents.
- Fête de la musique : attend le retour de l'Exécutif.
- Fenêtre de l'Avent : a bien marché.
- Festival Antigél : la commission serait intéressée et proposera une motion pour le prochain Conseil municipal.

M. FLECK s'excuse pour le dysfonctionnement par rapport à l'historien, où cette demande aurait dû passer par une motion. Toutefois, vu qu'il s'agit d'un premier contact ça ne coûte rien.

M. GOY rappelle que M. Bernard LESCAZE, historien de renom, est originaire de la commune d'Avusy.

8. Fixation des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2014

Mme CERUTTI : la question des dates a été abordée lors du bureau du Conseil municipal, car les séances étaient, pour certaines, trop rapprochées et les commissions n'avaient pas assez de temps pour travailler entre deux séances.

Cette précision étant apportée, les dates sont acceptées à l'unanimité, soit le :

- 11 février 2014 à 20h.30
- 25 mars 2014 à 20h.30 (1^{ère} lecture des comptes 2013)
- 5 mai 2014 à 18h.30 + repas (approbation des comptes 2013)
- 17 juin 2014 à 20h.30

9. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 28.01.14 à 20h.30 commission finances
- Mardi 04.02.14 à 20h.30 commission travaux

10. Questions et divers

10.1 M. GOY : l'Association Pro Natura met en place un centre nature à l'Allondon, anciennement au café Moustache et il aimerait savoir si la commune a reçu une demande de don ?

M. JEMMELY : non.

M. GOY : transmettra alors les informations pour que la commune puisse donner une subvention.

10.2 M. GOY demande si le repas servi en faveur du CARE est toujours d'actualité ?

10.3 M. GOY : lorsque nous organisons des agapes dans la commune, peut-on faire appel aux restaurateurs de chez nous ?

M. GANGLOFF : c'est prévu ! Il faut toutefois souligner que le délai est parfois court et que les collations sont prévues pour un grand nombre de personnes.

10.4 M. GOY : le balai du foyer est en piteux état.

10.5 M. BRÜDERLIN demande si la mairie a reçu des retours de la part des agriculteurs ?

M. GANGLOFF : non, aucun.

10.6 Mme VENDEIRA ne sera pas présente à l'apéritif organisé en l'honneur de Mme EMERY TORRACINTA, ni à la séance du Conseil municipal du 11 février prochain. Pas à Genève.

10.7 M. JUNGO remercie M. GANGLOFF pour la rédaction des motions et résolutions présentées ce soir.

10.8 Mme HALDEMANN : bon nombre de personnes roulent vite sur la commune. Pourrait-on placer des indicateurs de vitesse, en passant par le TCS, par exemple ?

M. JEMMELY : cela a déjà été fait à plusieurs reprises.

M. JUNGO : pour avoir un meilleur impact, il faudrait pouvoir l'installer sur une période plus longue que les deux semaines de cet été.

M. GARDI attend encore des compléments en vue de l'achat d'un appareil avec un smiley. Pour parler du TCS, il loue ses appareils uniquement pour une semaine, et c'est assez compliqué d'un obtenir un.

10.9 M. ETIENNE : le règlement du Conseil municipal ne permet pas de répondre aux communications du Maire.

10.10 M. ETIENNE : deux personnes jouissent d'une manière ou d'une autre de l'utilisation de ces terrains communaux et ne paient pas de loyer. A voir les prérogatives, les considérations et ce que nous pouvons faire.

10.11 M. ETIENNE aimerait les décomptes, même provisoires, des travaux des bâtiments de Sézegnin.

10.12 M. ETIENNE : par rapport à ses référendums, étant donné qu'il n'est pas possible de contester le centime additionnel puisqu'il n'a pas été baissé : la seule chose faisable, est de contester ce qui a été modifié dans le budget, d'où les quatre points du référendum, relativement représentatifs.

Il remet officiellement à M. le Maire, la lettre qui annonce le lancement officiel du référendum.

Il passe maintenant aux considérations qui expliquent pourquoi il a lancé ce référendum, à savoir, l'intérêt du citoyen.

Sa conviction est étayée par le fait que, l'année passée, Fr. 470'000,-- de dépenses extraordinaire ont été votées, justifiées par deux amortissements. Cette année, c'est à nouveau Fr. 380'000,-- d'amortissements extraordinaires.

Pour lui, nos revenus sont stables, sinon, nous ne prendrions pas le risque de prévoir l'engagement d'un nouveau personnel (charge fixe), alors que ce qui a été dit autour de la table, est qu'on ne baisse pas le centime additionnel car nous ne savons pas vraiment si les revenus de la commune sont stables.

Ça lui est égal si les référendums n'aboutissent pas, car ils auront au moins permis aux citoyens de s'exprimer.

M. JEMMELY : pour en revenir aux personnes qui bénéficient de terrains communaux à titre gracieux, et plus particulièrement le petit chalet sur la route de Grenand, il ne sait pas de quand ça date, et au départ, il était convaincu que la personne était propriétaire. La commune lui a envoyé un courrier, qui stipule que cette personne occupe ce terrain à bien plaisir et pourrait devoir partir d'un moment à un autre.

En ce qui concerne la grange occupée par M. BALZ, cela date également de bon nombre d'années.

M. ETIENNE aimerait qu'une convention soit établie avec les deux personnes concernées afin de couvrir la commune.

M. GOY : M. BALZ donne et/ou a donné de nombreuses contrepartie et il est tout à fait normal qu'il puisse bénéficier de ce couvert. Pour lui, les deux cas sont complètement différents.

M. JEMMELY : concernant les travaux de Sézegnin, il s'agit toujours d'un décompte provisoire, qu'il transmettra à la prochaine séance du Conseil municipal, car il est toujours en litige avec l'architecte par rapport à certains travaux.

10.13 M. JEMMELY remercie les personnes qui se sont investies pour la fenêtre de l'Avent. C'était très bien.

10.14 M JEMMELY rappelle que la fête de l'Escalade aura lieu ce samedi et il souhaite d'ores et déjà la bienvenue à tous.

10.15 M. ISELI demande où aura lieu le Noël des aînés.

M. FLECK : normalement à Sézegnin.

M. ETIENNE profite pour s'excuser, car il ne pourra pas être là pour aider à la mise en place.

10.16 Mme CERUTTI avait une soirée le 30 novembre dans le foyer du CCA, et c'était l'horreur tellement il faisait froid.

La séance est close à 22h.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :

COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE MINORITE

1. RÉMUNERATION DES FONDS PROPRES

Lors de la séance de la commission des finances du 9 septembre 2013, le soussigné a proposé de prévoir au budget 2014, une rémunération des fonds propres que la commune a mis à disposition pour les investissements du patrimoine financier. Cette rémunération est destinée à financer de nouveaux projets tel que par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ou la création d'une crèche.

Un conseiller municipal de l'Entente communale a estimé que ce n'était légalement pas possible de prélever sur les loyers des immeubles, une rémunération des fonds propres investis dans le but de financer d'autres projets.

2. SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013 : PROPOSITION DE BUDGET 2014

Au cours de la séance du 30 septembre, l'exécutif a présenté un projet de budget, qui prévoyait une augmentation des recettes fiscales de **Fr. 250'507.-** par rapport au budget 2013, ce qui correspond à une **augmentation de revenus d'environ 6.2%**.

Ce budget propose un **accroissement des charges de fonctionnement d'environ 6.15%**, pour notamment :

1. Engager un employé supplémentaire.
2. Accroître le budget d'entretien des bâtiments publics communaux.
3. Accroître le budget d'entretien des routes communales.

Considérant que faire croître les charges de fonctionnement de 6% en une année, n'est pas raisonnable, et constatant que durant les exercices 2011 et 2012, des investissements ont été financés par le budget de fonctionnement alors qu'ils n'auraient pas dû l'être, le soussigné a proposé plusieurs amendements visant à :

- réduire le centime additionnel communal.
- réduire la progression des charges de fonctionnement.

Ces amendements ont tous été refusés par la majorité des membres présents, qui estimaient qu'il n'était pas possible de réduire les centimes additionnels communaux car ils auraient une incidence trop importante sur les fonds perçus par la péréquation intercommunale et que l'accroissement des dépenses proposé par l'Exécutif était justifié.

Face à ces refus et estimant qu'un accroissement des charges de fonctionnement de 6% en une année n'est ni justifié, ni acceptable, le soussigné a informé ses collègues qu'il rédigerait un rapport de minorité et leur a fait part de son intention de lancer un référendum communal pour que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer sur la politique financière du Conseil municipal.

3. SEANCE AVEC M. SOLER

Afin de clarifier quelles est réellement la perte de revenu en cas d'abaissement du centime additionnel communal, une séance a été organisée pour que M. Soler, réviseur des comptes de notre commune et expert en matière de finances communales, puisse nous informer des mécanismes de la péréquation intercommunale.

Au cours de la séance du 17 octobre, M. Soler a indiqué que :

- L'abaissement d'un centime entraînerait une perte de recettes d'environ Fr. 68'000.-.

- Il estimait qu'il était possible d'abaisser les impôts communaux de 2 centimes sans modifier les recettes budgétées pour 2014 pour les raisons suivantes :
 1. Le facteur de réserve prévu sur les recettes de l'impôt sur les personnes physiques offre une marge financière importante.
 2. Les recettes liées à l'arrivée des nouveaux habitants ne sont pas prises en compte dans les prévisions de recettes du département des finances.
 3. Les provisions faites par la commune pour les reliquats fiscaux des exercices précédents se montent, au 31 décembre 2012, à plus de 1,2 millions de francs, et cette réserve est largement suffisante pour faire face à d'éventuels aléas sur les recettes fiscales.
- Ce n'est que si la commune abaisse les centimes additionnels à moins de 42 cts que la commune devra contribuer aux dépenses des autres communes par le biais de la péréquation intercommunale.
- Il est possible de prévoir une rémunération des fonds propres investis par la commune et le plan comptable prévoit une rubrique à cet effet. Pour déterminer le taux d'intérêts sur les fonds propres, on se base généralement sur le taux d'intérêt des emprunts à long terme de la confédération et des cantons. Le taux actuel est d'environ 2.5 à 3%.

4. SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013 : ACCROISSEMENT DES RECETTES FISCALES

Le 17 octobre 2013, après la séance avec M. Soler, l'Exécutif a présenté un deuxième projet de budget 2014 intégrant une estimation des recettes fiscales révisée à la hausse pour 2014. Cette hausse découle des estimations des recettes que le département des finances a communiquée à l'administration communales, hausse qui est budgétée à **Fr. 107'639.-**. Le département a aussi indiqué que les recettes pour l'exercice 2013 seraient très nettement supérieures à celles budgétées.

Ainsi la deuxième version du budget 2014 présentée par l'exécutif prévoit un accroissement des recettes de **Fr. 358'146.-** par rapport au budget 2013, soit une hausse de **8.9%** .

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont également rehaussées pour financer des amortissements économiques extraordinaires sur les postes 62.0.332.0 de **Fr. 74'299.-** et 72.0.332.0 de **Fr. 28'000.-** soit au total un montant de **Fr. 102'929.-**

Malgré les explications de M. Soler, un conseiller municipal de l'Entente communale affirme qu'il n'est pas judicieux d'abaisser le centime additionnel en raison des importants investissements que la commune prévoit de faire pour un projet sur les « terrains Portier », car il y aurait à son avis, un risque que le centime doive être rehaussé à court terme et qu'il veut se prémunir du risque de faire jouer le centime additionnel au yo-yo.

Le soussigné estime que cette théorie du yo-yo est infondée et que les recettes communales permettront de financer les projets que nous envisageons puisque :

- Les dépenses prévues au budget 2014 sont en partie surestimées (voire excessives sur certains postes).
- La rémunération des fonds propres que la commune a investi dans les projets du patrimoine financier permet de verser au compte de fonctionnement env. Fr. 150'000.- de recettes supplémentaires pour financer de nouveaux projets.
- Les investissements consentis pour l'achat des « terrains Portier » et de la parcelle No 2660 qui appartenait à M. Dufournet, peuvent également générer des revenus supplémentaires sous la forme d'un droit de superficie ou d'une rémunération des fonds propres investis. La somme investie pour l'achat des terrains se monte à plus de 3,5 millions de francs et pourrait facilement être réévaluée avec les nouvelles règles comptables qui devraient être introduites dans un avenir proche.

La majorité des membres présents s'est cependant ralliée à la théorie du yo-yo et a donc refusé :

- d'abaisser le centime additionnel pour le budget 2014.
- de réduire les dépenses de fonctionnement prévues au budget.

5. AMENDEMENTS PROPOSÉS

La minorité de la commission propose une série d'amendements à la deuxième version du budget 2014, comprenant **Fr. 356'000.- de réduction des dépenses** et **Fr. 166'000.- d'accroissement des recettes, soit au total une somme de Fr. 522'000.- qui permettrait de financer de nouveaux projets tels que par exemple création d'une crèche, l'aménagement de locaux et d'espaces publics dans les projets sur les terrains Portier et la mise en œuvre d'une politique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et de développer la production d'énergies renouvelables.**

Les propositions d'amendements sont détaillées ci-après.

Réduction des dépenses budgétées.

1. Engagement d'un employé supplémentaire.

Les dépenses pour les prestations de conciergerie ainsi que d'entretien des abords du CCA et du terrain de rugby, s'élèvent au budget 2013, à Fr. 195'000.-.

Le coût de ces prestations, qui étaient précédemment effectuées par notre ex-employé communal M. Christian PILET, s'est donc fortement accru, puisque son salaire était largement inférieur à cette somme.

Pour le budget 2014, l'Exécutif propose de :

- Réduire de Fr. 32'000.- le coût des prestations externes, ce qui les ramènerait à Fr. 163'000.-.
- Augmenter le poste des salaires, charges sociales et frais d'assurances de Fr. 98'000.-, cette augmentation comprenant le salaire du nouvel employé ainsi que l'accroissement des salaires des employés actuels.

L'amendement vise à réduire de manière plus importante les frais des prestations externes pour les ramener à Fr. 100'000.-, et de réduire l'accroissement des dépenses salariales budgétées puisque l'employé ne pourra pas être engagé avant le 1^{er} avril 2014, vu le délai nécessaire à l'élaboration d'un cahier des charges et au recrutement du nouvel employé. Cette proposition d'amendement impacte donc les rubriques suivantes :

	<u>Budget 2014</u>	<u>Amendement</u>
05.0.301.00 Traitement du personnel y compris travaux saisonniers	560'000	530'000
05.0.300.00 Ass. Sociales	47'000	44'000
05.0.304.00 Caisse de pension	67'000	62'000
08.0.314.01 Conciergerie salle des fêtes	66'000	40'000
21.0.315.00 Conciergerie ancienne école	33'000	20'000
33.0.314.02 Entretien abords CCA	32'000	20'000
34.0.314.02 Entretien terrains de sport	32'000	20'000

[L'économie réalisable est de Fr. 101'000.-](#)

2. Entretien des bâtiments administratifs.

L'Exécutif propose de porter le budget pour l'entretien des bâtiments communaux à Fr. 90'000.-, invoquant la nécessité d'effectuer des travaux de peinture à la salle communale du CCA.

Constatant qu'une couche de lasure est à appliquer sur le bas de 3 baies vitrées de la salle communale (du côté de l'école), ces travaux pourraient être effectués par nos employés communaux comme ce fut le cas lors que nous avons deux employés communaux à plein temps. Même si ces travaux sont effectués par une entreprise, ils ne coûteraient en aucun cas Fr. 50'000.-

La proposition d'amendement vise donc à inscrire au budget le montant pour l'entretien des bâtiments communaux qui avait été prévu au budget 2012, soit une somme de Fr. 40'000.-

	<u>Budget 2014</u>	<u>Amendement</u>
08.0.314.00 Entretien immeubles patr. Administratif par des tiers	90'000	40'000

[L'économie proposée est de Fr. 50'000.-](#)

3. Entretien des routes.

L'Exécutif propose de porter le budget pour l'entretien des routes à Fr. 240'000.-

Les travaux de remise en état du réseau routier peuvent être financés de deux manières, soit par le budget de fonctionnement si les dépenses envisagées sont inférieures à Fr. 100'000.-, soit par un crédit d'investissement si les travaux envisagés dépassent ce montant.

La proposition d'amendement vise à procéder à un investissement pour la remise en état de l'ensemble des routes communales sur la base d'un appel d'offre adressé aux entreprises, car cela permettra de bénéficier d'un coût plus avantageux que de prévoir de contrats morcelés sur plusieurs années. Il faudrait au préalable faire établir un descriptif des travaux pour pouvoir procéder à un appel d'offre de qualité.

En finançant ces travaux par un investissement, une délibération devra être prise par le Conseil municipal et le crédit d'engagement correspondant devra être amorti sur 10 ans. Nous ne pouvons actuellement prévoir au budget le montant de cet amortissement.

Dans le poste budgétaire d'entretien des routes communales, émarginent d'autres frais, tels que tonte des abords de route (env. Fr. 15'000.-) et prestations de déneigement par des prestataires externes (coût non déterminable précisément). La proposition est de mettre au budget une somme de Fr. 35'000.- pour ces travaux.

	<u>Budget 2014</u>	<u>Amendement</u>
62.0.314.00 Entretien routes par des tiers	240'000	35'000

[L'économie proposée est de Fr. 205'000.-](#)

Budgétisation de recettes supplémentaires.

1. Rémunération des fonds propres.

Les fonds propres que la commune a investis ne sont actuellement pas rémunérés par leurs bénéficiaires. Comme nous l'avons vu lors de la séance avec M. Soler, ils

peuvent l'être, ce qui permettrait de financer d'autres projets qui bénéficieraient aux habitants.

Les intérêts des emprunts hypothécaires contractés pour les immeubles d'Athenaz et d'Avusy sont respectivement de 3% et de 2.256%. Les hypothèques de 2^{ème} rang et les fonds propres sont généralement rémunérés à un taux d'intérêt supérieur, puisqu'ils sont plus à risque que l'hypothèque de 1^{er} rang.

La proposition est donc de rémunérer ces fonds propres à hauteur de 4% ce qui correspond à un montant d'environ Fr. 150'000.-

Le revenu supplémentaire proposé est de Fr. 150'000.-

2. Location des salles communales.

Un montant de Fr. 60'000.- est inscrit au budget pour la location des immeubles publics (rubrique 08.0.427.0). Il correspond au montant des loyers des 4 appartements communaux suivants :

- 1 appartement du bâtiment de voirie à Athenaz
- 2 appartements de l'ancienne école d'Athenaz
- 1 appartement de la salle de Sézegnin

En 2012 les loyers encaissés se sont montés à Fr. 77'565.54, la différence d'environ Fr. 17'500.- provenant de la location des salles communales.

Il est à relever que le montant de location des salles communales est faible au regard du coût de la location d'un chapiteau ou du coût réel de fonctionnement et d'amortissement de nos salles communales.

Il serait donc judicieux de pouvoir suivre le montant des loyers encaissés pour la location des salles communales à des tiers. A terme il serait peut être judicieux de réviser le barème de location de nos salles à des personnes n'habitant pas la commune, qui ne paient donc pas d'impôts sur notre commune.

La proposition est de budgétiser Fr. 16'000.- pour le loyer des salles communales sous une rubrique séparée (par exemple 08.0.427.01).

Le revenu supplémentaire est de Fr. 16'000.-

6. REFERENDUM COMMUNAL ?

Un référendum communal peut porter sur le taux du centime additionnel communal et/ou sur certaines dépenses ou recettes prévues au budget.

En commission des finances, il n'y a pas eu de négociation pour tenter de parvenir à trouver un compromis sur les propositions formulées par la minorité. Elles ont été rejetées. N'y a-t-il pas eu de recherche de compromis par absence de volonté, par manque de temps, ou pour d'autres raisons ? Impossible de déterminer quelle hypothèse est la bonne.

Léon Gambetta disait que « *la politique est l'art du possible* ».

La proposition de M. Soler répond à cette maxime car elle concilie une baisse de 2 centimes avec le souhait de l'Exécutif de ne pas réduire les recettes budgétées. Elle permet aussi d'éviter que les impôts des contribuables viennent grossir de manière trop importante la fortune du patrimoine financier par des excédents qui apparaissent en fin d'année.

Pour ces deux raisons, la minorité s'est ralliée à la proposition de M. Soler.

Pour rechercher des compromis, il faut une volonté partagée. La recherche de compromis est le fondement de l'action politique. C'est un moyen de trouver des solutions acceptables par la majorité et

la minorité au gré des sujets. Les séances de négociation pour la recherche de compromis sont souvent animées et parfois ponctuées par des interruptions de séance qui permettent de se consulter sur des propositions. Les séances des dirigeants européens aux intérêts si divergents sont une illustration de négociations pour une véritable recherche de compromis.

Les habitants de notre commune ont élu des personnes de différentes tendances parce qu'ils souhaitent que des compromis soient trouvés autour de la table du Conseil municipal. Ils aimeraient que soient conciliés les points de vue, parfois antagonistes, des uns et des autres. C'est aussi mon souhait.

Si une majorité du Conseil municipal ne souhaite pas rechercher de compromis et veut imposer son point de vue par un simple rapport de force, la minorité se verra contrainte de recourir au référendum pour permettre à la population de se prononcer sur le niveau du centime additionnel communal, et sur certaines dépenses et recettes prévues au budget 2014, qui permettraient de financer des projets au bénéfice de la collectivité.

Nous verrons si au cours de la séance du Conseil municipal de ce soir, un compromis permettra d'éviter d'en arriver à une consultation du peuple.

Christian Etienne

Athenaz, le 12 novembre 2013.

Récapitulation des amendements proposés:

Réduction du centime additionnel à 48 cts selon le compromis proposé par M. Soler, donc sans modification des recettes budgétées.

Réduction des dépenses budgétées :

➤ Engagement d'un employé supplémentaire	Fr.	101'000.-
➤ Entretien des bâtiments administratifs	Fr.	50'000.-
➤ Entretien des routes communales	Fr.	205'000.-
Total réduction des dépenses budgétées	Fr.	356'000.-

Recettes supplémentaires budgétées

➤ Rémunération des fonds propres	Fr.	150'000.-
➤ Location des salles communales	Fr.	16'000.-
Total des recettes supplémentaires budgétées	Fr.	166'000.-

Total disponible	Fr.	522'000.-
-------------------------	------------	------------------